

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	47
Présents :	43
Pouvoirs :	4
Pour :	47
Abstention :	0
Contre :	0

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 8 et 12 juillet 2023

Dates de convocation : 7 juin et 8 juillet 2023

DELIBERATION N° 1

OBJET : Transfert de la compétence « Chauffage bois et réseau de chaleur » par la commune de FROTEY-LES-VESOUL

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 8 juillet dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président présente la demande de la commune de FROTEY-LES-VESOUL qui, par délibération de son conseil municipal du 28 mars 2023, sollicite le transfert de sa compétence « Chauffage bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir le gymnase, la salle des fêtes, l'église, la maison des associations, la mairie, les vestiaires, l'école primaire-maternelle-périscolaire, la micro-crèche, les bâtiments AHSSEA, et les bâtiments ADMR.

Il précise qu'au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 1 600 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

La Commission « Economies d'énergie, performances énergétiques et énergies renouvelables » du 14 juin 2023 et le Bureau syndical du 21 juin 2023 ont émis un avis favorable à ce transfert de compétence.

Monsieur le Président rappelle que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau qui feront l'objet d'un budget annexe indépendant et que cette installation pourra utilement compléter le parc des chaufferies déjà gérées par le SIED 70.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) ACCEPTE** le transfert de la commune de FROTEY-LES-VESOUL au SIED 70 de la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour desservir différents bâtiments.

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAKAUX


